

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

Les titres visés aux présentes n'ont pas été inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières de tout État des États-Unis, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis, sauf conformément à une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois applicables sur les valeurs mobilières des États américains. Le présent document d'offre ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de ces titres aux États-Unis. Le terme « **États-Unis** » a le sens qui lui est attribué dans le règlement intitulé Régulation S pris en application de la Loi de 1933.

**DOCUMENT D'OFFRE SOUS LE RÉGIME
DE LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ**

25 février 2026



BRUNSWICK EXPLORATION INC.

Quels titres sont placés?

Offre: Brunswick Exploration Inc. (la « **société** ») offre un maximum de 16,000,000 unités (chacune, une « **unité** ») au prix de 0,25 \$ par unité, pour un produit brut d'un maximum de 4 000 000 \$ (le « **placement** ») en vertu de la dispense pour financement de l'émetteur coté prévue à la partie 5A du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (le « **Règlement 45-106** »), en sa version modifiée aux termes de la *Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté* (la « **dispense pour financement de l'émetteur coté** »).

Chaque unité sera composée d'une action ordinaire de la société (chacune, une « **action ordinaire** ») et d'un demi bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription entier, un « **bon de souscription** »). Chaque bon de souscription permettra à son détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,35 \$ à tout moment jusqu'à 36 mois après la date de clôture (telle que définie aux présentes).

Prix d'offre: 0,25 \$ par unité (le « **prix d'offre** »).

Montant de l'offre: Un minimum de 3 000 000 \$ et un maximum de 4 000 000\$.

Date de clôture: Il est prévu que la clôture du placement aura lieu le ou vers le 18 mars 2026 (la « **date de clôture** »).

Bourse: Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (« **TSXV** ») sous le symbole « BRW », sur l'OTCQB sous le symbole « BRW XF », ainsi qu'à la cote de la *Frankfurt Stock Exchange* (« **FSE** ») sous le symbole « 1XQ ».

Dernier cours de clôture Le 24 février 2026, le cours de clôture des actions ordinaires était de 0,30 \$ à la TSXV, de 0,22 \$ US à l'OTCQB et de 0,176 € à la FSE.

La société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106. Dans le cadre de ce placement, la société déclare ce qui suit:

- **La société est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.**
- **La société a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.**
- **La société se fonde sur les dispenses prévues dans la Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté (la « décision ») et est habilitée à placer des titres en se fondant sur les dispenses prévues dans la décision.**
- **Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté et de la décision au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas 25 000 000 \$.**
- **La Société ne clôturera ce placement que si elle estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivant le placement.**
- **La Société n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle la Société demande l'approbation de porteurs de titres.**

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent document d'offre contient des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, qui sont fondées sur les attentes, estimations, projections, hypothèses et croyances internes actuelles de la société. Ces énoncés prospectifs et informations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant les attentes de la Société portant sur l'emploi du produit et des fonds disponibles après la réalisation du placement; la réalisation du placement s'il doit être réalisé; la date de clôture prévue; et la réalisation des objectifs d'affaires de la Société, ainsi que l'échéancier, les coûts et les avantages qui y sont associés. Les énoncés prospectifs ou les informations prospectives se rapportent à des événements futurs et aux performances futures et comprennent des déclarations concernant les attentes et les convictions de la direction sur la base des informations actuellement disponibles à la société. De tels énoncés prospectifs et informations prospectives peuvent souvent, mais pas toujours, être identifiés par l'utilisation de mots tels que « planifie », « s'attend à », « potentiel », « est attendu », « anticipés », « ciblé », « budget », « planifié », « estime », « prévisions », « a l'intention de », « anticipe » ou « croit » ou leurs versions négatives ou des variations de tels mots et expressions ou déclarations que certaines actions, événements ou résultats « peut », « pourrait », « serait », « pourrait » ou « sera » être pris, se produire ou être réalisé. Les énoncés prospectifs ou les informations prospectives sont soumis à une variété de risques et

d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats actuels diffèrent sensiblement de ceux reflétés dans les énoncés prospectifs ou les informations prospectives, y compris, sans s'y limiter, les risques et les incertitudes relatifs à liés aux risques inhérents à l'exploration minière, à la volatilité des prix, à la disponibilité de financement externe selon des modalités acceptables, si un tel financement est disponible, à la possibilité que les résultats futurs ne soient pas conformes aux attentes de la Société, à l'augmentation des coûts, à la conformité environnementale, aux changements apportés à la législation et à la réglementation environnementales et à toute autre législation ou réglementation locale, aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, aux changements dans les conditions économiques et politiques ainsi qu'aux risques énoncés dans les documents publics de la société déposés dans SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca

Si un ou plusieurs de ces risques et incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes s'avéraient incorrectes, les résultats actuels pourraient différer sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs ou les informations prospectives. Bien que la société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats actuels diffèrent sensiblement, il peut y avoir d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ne soient pas ceux anticipés, estimés ou prévus. Pour plus d'informations sur la société et les risques et défis de ses activités, les investisseurs devraient consulter les documents annuels de la société qui sont disponibles sur www.sedarplus.ca. La société ne garantit pas que les énoncés prospectifs ou les informations prospectives se révéleront exactes, car les résultats actuels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces énoncés et informations. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et aux informations prospectives. Tout énoncé prospectif n'est valable qu'à la date à laquelle il est fait et, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la société décline toute intention ou obligation de mettre à jour toute information prospective.

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

La société est une société d'exploration minière basée à Montréal qui se consacre à l'exploration pour des gîtes de lithium dans les secteurs moins explorés du Canada. Le lithium est un métal critique nécessaire à la décarbonisation mondiale et à la transition énergétique. La société vise à faire avancer rapidement le plus grand portefeuille de propriétés d'exploration préliminaire pour le lithium au Canada, au Groenland et au Royaume d'Arabie saoudite (« **Arabie saoudite** »), soutenu par son projet Mirage, l'une des plus importantes estimations de ressources minérales (« **ERM** ») présumées de lithium dans la roche dure non développée des Amériques, avec 52,2 Mt à 1,08 % de Li₂O.

Événements récents

Le 30 mai 2025, la société a clôturé un placement privé d'unités par l'entremise de courtiers pour un produit brut total de 3,5 millions de dollars, dont le produit net est destiné au financement des activités d'exploration des projets de la société au Québec et au Groenland ainsi qu'aux besoins généraux et au fonds de roulement de la société.

Le 15 août 2025, la société a consolidé sa propriété du projet Mirage en acquérant l'intérêt restant dans un groupe de huit claims miniers auprès de Osisko Baie James S.E.N.C. La société détient désormais 100 % des claims miniers du projet Mirage.

Le 24 novembre 2025, la société a annoncé une expansion de l'exploration de lithium en Arabie saoudite après avoir obtenu un permis d'exploration (sous réserve de l'approbation finale du gouvernement et de l'achèvement des formalités administratives). La société prévoit un programme d'exploration systématique à l'échelle nationale.

Le 23 décembre 2025, la société a clôturé un placement privé d'actions accréditives sans l'entremise de courtiers pour un produit brut total d'environ 2,12 millions de dollars.

Le 20 février 2026, la société a déposé un rapport technique intitulé « *NI 43-101 Technical Report on the Mirage Project with a Maiden Mineral Resource Estimate for the Mirage Lithium Project, Eeyou Istchee James Bay, Quebec, Canada* » daté du 20 février 2026 (date effective du 7 janvier 2026), préparé pour la société par Pierre-Luc Richard, P.Geo. de la firme PLR Resources Inc., Patrick Frenette, P.Eng. et Jarrett Quinn, P.Eng. de la firme Synectiq Inc.

Faits importants

Il n'y a aucun fait important concernant les titres faisant l'objet du placement qui n'ait été divulgué ailleurs dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par la société au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

La société a l'intention d'utiliser le produit tiré du placement à des activités d'exploration sur les propriétés de la société situées au Canada, en Arabie saoudite et au Groenland, ainsi qu'à des fins générales d'entreprise et de fonds de roulement.

EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

		Dans l'hypothèse du placement minimum	Dans l'hypothèse du placement maximum
A	Montant à recueillir	3 000 000 \$	4 000 000 \$
B	Commissions de placement et frais ⁽¹⁾	210 000 \$	280 000 \$
C	Frais estimatifs (avocats, comptables, auditeurs)	130 000 \$	130 000 \$
D	Produit net du placement : $D = A - (B+C)$	2 660 000 \$	3 590 000 \$
E	Fonds de roulement à la fin du dernier mois	2 100 000 \$	2 100 000 \$
F	Sources de financement supplémentaires (placement privé)	<i>Nil</i>	<i>Nil</i>
G	Total des fonds disponibles : $G = D+E+F$	4 760 000 \$	5 690 000 \$

Note :

- (1) En supposant des honoraires d'intermédiation d'un montant maximum égal à 7 % du produit brut levé dans le cadre de ce placement.

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse du placement minimum	Dans l'hypothèse du placement maximum
Activités d'exploration en Arabie saoudite :		
Prospection	500 000 \$	500 000 \$
Activités d'exploration au Groendland:		
Prospection	200 000 \$	200 000 \$
Activités d'exploration au Canada:		
Travaux de géochimie au projet Mirage	275 000 \$	275 000 \$
Forage au projet Anatacau	800 000 \$	800 000 \$
Frais généraux et d'administration	2 500 000 \$	2 500 000 \$
Jalonnement de nouvelles propriétés	200 000 \$	200 000 \$
Fonds de roulement	285 000 \$	1 215 000 \$
Total: égal à la ligne G du tableau précédent	4 760 000 \$	5 690 000 \$

La répartition mentionnée ci-dessus représente les intentions de la société quant à l'utilisation du produit en fonction des connaissances, de la planification et des attentes actuelles de la direction de la société. Bien que la société ait l'intention d'utiliser le produit du placement tel qu'indiqué ci-dessus, des circonstances pourraient survenir où, pour des raisons commerciales valables, une réaffectation des fonds pourrait être jugée prudente ou nécessaire et pourrait différer sensiblement de ce qui précède, car les montants effectivement alloués et dépensés dépendront de plusieurs facteurs, y compris la capacité de la société à exécuter son plan d'affaires et ses objectifs de financement.

La société a enregistré des flux de trésorerie négatifs liés aux activités d'exploitation et a déclaré une perte nette de 912 142 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025. La société prévoit qu'elle enregistrera des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation négatifs tant qu'elle demeurera au stade de l'exploration; dans la mesure où la société enregistrerait des flux de trésorerie négatifs au cours de périodes futures, le produit net du placement pourrait être utilisé pour les financer.

Les plus récents états financiers annuels de la société comprenaient une note concernant la continuité de l'exploitation. Le placement est destiné à permettre à la société de poursuivre l'exploration de ses propriétés et ne devrait pas avoir d'incidence sur la décision d'inclure une note concernant la continuité de l'exploitation dans ses prochains états financiers annuels.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Produit de financements au cours des 12 derniers mois	Emploi projeté des fonds	Emploi réel des fonds
30 mai 2025 : Placement privé d'unités pour un produit brut total de 3 500 000 \$	Le produit net devait être utilisé à des activités d'exploration sur le site des projets de la société situés au Québec et au Groenland, ainsi qu'à des fins générales d'entreprise et de fonds de roulement.	Aucune variation par rapport à l'emploi projeté. Tous les fonds ont été utilisés à des activités d'exploration sur le site des projets de la société situés au Québec et au Groenland, ainsi qu'à des fins générales d'entreprise et de fonds de roulement.
22 décembre 2025 : placement privé d'actions accréditatives pour un produit brut total de 2 121 542 \$	Le produit brut devait être utilisé pour la deuxième phase de la campagne de forage de la société au projet Anatacau.	Aucune variation par rapport à l'emploi projeté. 300 000 \$ a été utilisé jusqu'à ce jour pour la deuxième phase de la campagne de forage de la société au projet Anatacau.

FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

La société pourrait verser des honoraires d'intermédiation à des tiers avec lesquels elle n'a pas de lien de dépendance en contrepartie de leurs services dans le cadre du placement, lesquels comprendraient une commission en espèces s'élevant jusqu'à 7 % du produit brut du placement, ainsi que des bons de souscription de la société, exerçables pendant une période de 12 mois suivant la date de clôture, permettant d'acquérir au total un nombre d'actions ordinaires égal à 3,5 % du nombre d'unités vendues dans le cadre du placement, au prix d'exercice de 0,25 \$ par action ordinaire.

DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la société l'un des droits suivants:

- (a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec elle;
- (b) un droit d'action en dommages-intérêts contre elle et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres. Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a et b, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts. On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur ?

Vous pouvez accéder au dossier d'information continue de la société à www.sedarplus.com ou au site Web de la Société à www.brwexplo.ca.

DATE ET ATTESTATION

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 25 février 2025, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

En date du 25 février 2026.

(s) Killian Charles

Killian Charles
Chef de la direction

(s) Anthony Glavac

Anthony Glavac
Chef de la direction
financière